

LES ESSENTIELS

*en matière de violence
conjugale et de violence
conjugale postséparation*

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'île-de-Montréal

Québec



L'ALLIANCE

des maisons d'hébergement de 2e étape
pour femmes et enfants victimes de violence conjugale

Les Essentiels en matière de violence conjugale et de violence conjugale postséparation est une production de la Direction de la protection de la jeunesse du CIUSSS du Centre-Sud-de-L'Île-de-Montréal

1001 Boul. De Maisonneuve est
Montréal (Québec) H2L 4P9
ciuss-centresudmtl.gouv.qc.ca

Coordination du projet et soutien au contenu
Suzanne Dessureault, DPJ/DP adjointe du CCSMTL

Recherche, rédaction et soutien au contenu
Anouk Paquin, APPR, DPJ, CCSMTL

Soutien au contenu

- Maud Pontel, Coordinatrice à l'administration et vie associative à l'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
- Mélisande Dorion-Laurendeau, Agente de liaison et soutien à l'intervention, Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
- Arianne Hopkins, Coordinatrice, Maison Nouvelle-Étape
- Sandrine Iceta, Coordinatrice clinique, Maison Flora Tristan
- Nevila Mane, Coordinatrice, La Dauphinelle

Ce document est remis aux employés et gestionnaires du CCSMTL ayant participé aux ateliers de sensibilisation à l'intervention en contexte de violence conjugale et violence conjugale post séparation

Table des matières

DÉFINITIONS.....	3
CYCLES DE LA VIOLENCE CONJUGALE	4
FORMES DE VIOLENCE CONJUGALE.....	6
FACTEURS DE RISQUE ET DE PROTECTION (POUR LA VICTIME).....	7
INDICATEURS DE POSSIBILITÉ DE VIOLENCE CONJUGALE	8
DÉMARCHES À CONSIDÉRER SI DE LA VIOLENCE CONJUGALE EST SUSPECTÉE	9
VIOLENCE POSTSÉPARATION	11
MANIFESTATIONS DE VIOLENCE POSTSÉPARATION.....	12
FACTEURS DE RISQUE ET DE PROTECTION AFIN DE PRÉVENIR DES HOMICIDES	17
IMPACTS SUR L'ENFANT.....	19
RÔLE QUE PEUT PRENDRE UN ENFANT EXPOSÉ À LA VIOLENCE CONJUGALE	20
VIOLENCE CONJUGALE (VC) VS CONFLIT DE COUPLE(CC)	22
OÙ RÉFÉRER ?	25

DÉFINITIONS¹

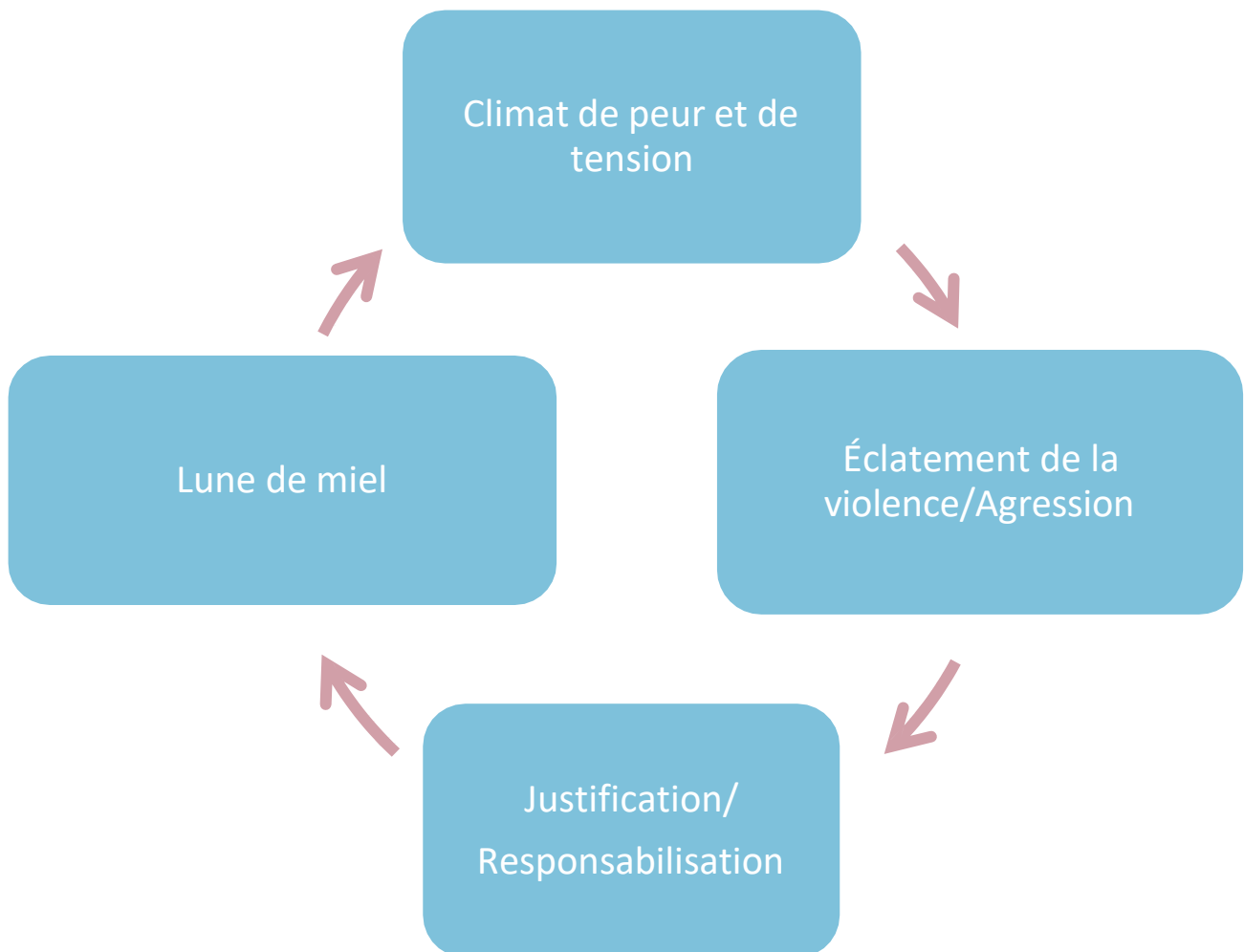
La **violence conjugale** comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extra maritale ou amoureuse, avec un partenaire intime, à tous les âges de la vie.

Un **partenaire intime** est une personne avec qui on a une relation personnelle étroite qui peut inclure : un lien émotionnel, un contact régulier, des contacts physiques ou sexuels continus, une identité en tant que couple, une familiarité et connaissance de la vie de l'autre, etc. La VC peut également avoir lieu après la séparation.

Enfant exposé à la violence conjugale : Enfant témoin direct de scènes de violence conjugale (ex : voir, entendre de la violence), ou indirect lorsqu'il constate les effets de la violence dont les blessures subies par sa mère ou sa détresse psychologique, la visite des policiers ou la présence d'objets brisés, par exemple.

¹ Inspiré de : Gouvernement du Québec, *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, 1995

CYCLES DE LA VIOLENCE CONJUGALE



Climat de peur et de tension : La personne ayant des comportements violents, par ses paroles et ses attitudes, installe un climat de tension dans la maison. Elle peut, par exemple regarder l'autre de façon méprisante ou menaçante, démontrer des signes d'impatience, adopter un ton agressif ou encore lui faire subir de longs silences qui lui font redouter le pire. Ce climat place la victime potentielle dans un état d'alerte constant. La victime ressent de l'anxiété « *je sens que ça risque d'aller mal, je me sens inquiète, je mets beaucoup d'énergie pour baisser la tension, j'ai peur, je paralyse, j'ai l'impression de marcher sur des œufs...* »

²²² Inspiré de : Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, *Et si c'était de la violence conjugale-Des repères pour mieux intervenir !* 2013

Éclatement de la violence : Agression. Un acte de violence est posé. Pour l'auteur de la violence, il ne s'agit pas d'une perte de maîtrise, au contraire, il cherche à imposer sa domination sur l'autre et à prendre le contrôle de la situation. La victime ressent de la colère et de la honte « *je suis humiliée, je suis triste, j'ai un sentiment d'injustice...* » Elle peut aussi être blessée physiquement et avoir besoin de soins médicaux.

Justification/Déresponsabilisation : L'auteur justifie ses comportements violents ou les minimise, cherchant à se déresponsabiliser et/ou responsabiliser et blâmer la victime, les circonstances, sa consommation d'alcool ou de drogues, ses problèmes de santé mentale, etc. La victime ressent de la responsabilisation « *je vais croire et comprendre ses justifications, si je pouvais l'aider à changer, je vais m'ajuster à lui, je doute de mes perceptions, je me sens responsable, ma colère disparaît...* »

Lune de miel : Accalmie dans la famille, l'espoir renaît chez la victime et les enfants. L'auteur affirme alors qu'il a des regrets et qu'il veut se réconcilier. Il demande pardon à la victime, promet qu'il ne recommencera pas et peut même accepter d'aller en thérapie conjugale. Il redevient très amoureux. Il achète souvent des cadeaux à la victime, la complimente et lui fait de nombreuses promesses. La victime ressent de l'espoir « *je vois ses efforts de changement, je lui donne une chance, je l'aide, je retrouve celui que j'aime, je change mes attitudes...* »

Progressivement, le cycle se répète, avec une récurrence de plus en plus importante des épisodes de violence et une aggravation de ceux-ci et plus le cycle se répète, plus la période de lune de miel se raccourcit, jusqu'à devenir inexistante.

FORMES DE VIOLENCE CONJUGALE³

FORME	DESCRIPTION	EXEMPLES
Physique	Gestes, actes qui visent à blesser l'autre personne. C'est une forme de violence qui vise à affirmer la domination de l'agresseur et qui peut conduire à l'homicide.	Utiliser des objets pour blesser Donner des coups Brûler Mordre Pousser Conduire dangereusement avec la victime à ses côtés
Sexuelle	Gestes, actes qui portent atteinte à l'intégrité sexuelle de l'autre. C'est une forme de violence qui vise à dominer l'autre personne dans ce qu'elle a de plus intime.	Obliger l'autre à des rapports sexuels non consentis Dénigrer l'autre en lien avec ses performances sexuelles Refuser de se protéger lors de relations sexuelles Transgresser les limites intimes et sexuelles de l'autre, de façon intentionnelle
Psychologique Émotionnelle	Gestes, paroles, actes qui consistent à dévaloriser l'autre personne, à l'humilier, à la mépriser. C'est une forme de violence qui porte atteinte à l'estime de soi et à la confiance en soi.	Justifier ses actes par : -La jalousie -La tristesse -La colère Menacer de faire du mal aux enfants, aux animaux, aux amis, à la famille Menacer de se suicider Humilier en public Manipuler et contrôler les allées et venues Interdire certaines fréquentations ou contacts
Verbale	Paroles, propos, visant à critiquer, intimider, contrôler l'autre. Découle souvent de la violence psychologique. L'intimidation verbale prépare souvent à la violence physique. C'est une forme de violence qui crée de l'insécurité ou de la peur.	Crier, hurler Menacer de mettre fin à la relation User de sarcasmes Injurier Utiliser un langage codifié pour manipuler le comportement de l'autre Faire du chantage Donner des ordres de façon brutale
Économique	Domination exercée par l'agresseur visant à priver l'autre personne de ressources financières et de biens matériels nécessaires. Les activités économiques sont toutes contrôlées.	Retenir le salaire de l'autre Interdire ou restreindre l'accès à l'argent Interdire à l'autre de travailler Dépenser sans se soucier des besoins du foyer
Spirituelle	Actes, paroles qui visent à restreindre, obliger ou contrôler la pratique spirituelle ou religieuse de l'autre personne. C'est une privation de liberté spirituelle.	Contrôler en utilisant la religion Empêcher l'autre de pratiquer sa religion Imposer la pratique de sa religion à l'autre Empêcher l'autre d'observer des rites

³ Inspiré de : Gouvernement du Québec, *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, 1995

FACTEURS DE RISQUE ET DE PROTECTION (POUR LA VICTIME)⁴

FACTEURS DE RISQUE /VULNÉRABILITÉ Il est important de rappeler que la violence conjugale va amplifier ces facteurs de vulnérabilité	FACTEURS DE PROTECTION Il n’y a pas de profil type, personne n’est à l’abri, cependant facilite la résilience et la reprise de pouvoir
La victime de violence :	La victime de violence :
Méconnaissance de la violence conjugale, elle ne se perçoit pas comme une victime	Elle est bien entourée et a un bon réseau
Isolement (absence de famille, d’amis, de réseau) du fait de la violence et/ou de l’immigration	Elle est en maison d’hébergement
Barrière de la langue, méconnaissance des lois, du système, parcours migratoire, statut d’immigration précaire	Elle travaille ou est aux études. Elle a un diplôme, des revenus et est en contrôle de ses finances
Pression de la famille pour ne pas briser la famille, conception du divorce	Elle maîtrise la langue et a de la faciliter à s’exprimer et à s’affirmer
Elle peut craindre de s’exprimer devant les intervenants de la DPJ, peur des conséquences et peur de perdre ses enfants	Elle a grandi dans un milieu sain, famille bienveillante. Modèles de couples ayant des rapports égalitaires. Elle est soutenue dans ses choix
Elle est dépendante économiquement de son conjoint, n’a jamais travaillé, n’a pas de qualification professionnelle ni de diplôme. Elle est analphabète	Elle connaît les ressources d’aide et est capable d’aller chercher de l’aide
Elle est une personne en situation d’handicap. Présence d’un enfant handicapé	Elle a confiance dans le système et les autorités
Elle présente des problèmes de santé mentale (préexistants) ou dus aux conséquences de la VC (SSPT)	
Conséquences multiples de la violence qui la limitent considérablement de partir ou d’agir	
Jeune âge de la victime, déficit d’autonomie	

⁴ L’Alliance des maisons d’hébergement de 2^e étape pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale, 2020

INDICATEURS DE POSSIBILITÉ DE VIOLENCE CONJUGALE⁵

- ✚ Madame est en maison d'hébergement d'urgence
- ✚ Madame est en maison d'hébergement de 2^e étape = dangerosité de l'ex-conjoint
- ✚ Madame craint pour sa sécurité et celle de ses enfants
- ✚ Les enfants ont peur de leur père et ne veulent pas aller chez lui
- ✚ Les échanges de garde sont souvent propices à conflits
- ✚ Monsieur dit que Madame a des comportements aliénants
- ✚ Monsieur blâme et dénigre Madame, tant en sa présence que lorsqu'elle est absente
- ✚ Procédures de cour : en attente de procès, processus difficile, allongement des délais (Custody stalking), nouvelles demandes, etc
- ✚ La relation n'est pas égalitaire et les rôles sociosexuels sont très stéréotypés
- ✚ Madame nie ou minimise la présence de violence, banalisation des gestes de violence
- ✚ Ambivalence de Madame face à son conjoint ou ex-conjoint. Le besoin de démontrer que tout va bien malgré les incohérences de la situation
- ✚ Incohérences. Ex. : discours de la part de Monsieur quant à la collaboration mais les gestes ne suivent pas ; Monsieur était absent avant l'intervention de la DPJ et est maintenant investi dans la vie de ses enfants ; Madame dit que tout va bien malgré la présence de plusieurs indicateurs.
- ✚ Monsieur prend beaucoup de place, coupe la parole, répond à la place de madame
- ✚ Monsieur démontre des signes de contrôle
- ✚ Madame semble effacée, ne regarde pas directement lorsqu'on lui pose une question
- ✚ Madame semble craindre les réactions de monsieur
- ✚ Si madame est seule, elle regarde constamment son cellulaire, semble recevoir des messages, regarde l'heure
- ✚ Madame présente des symptômes de choc post-traumatique et/ou de traumatisme crânien

⁵ L'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale, 2020

DÉMARCHES À CONSIDÉRER SI DE LA VIOLENCE CONJUGALE EST SUSPECTÉE⁶

L'objectif est « la sécurité hors de tout doute » autant pour la mère que pour les enfants.

- 1) Toujours privilégier les rencontres individuelles et en proposer une rapidement si cela n'a pas encore été fait.
- 2) Prendre en considération le fait que madame peut craindre de rencontrer un(e) intervenant(e) de la DPJ. Elle peut craindre de perdre ses enfants, elle peut aussi ne pas être à l'aise avec le fait de vous rencontrer quelqu'un seule à cause du contrôle vécu. Il est donc essentiel d'amorcer la discussion de façon empathique afin de susciter un climat de confiance. Il ne s'agit pas ici de suivre une série de questions prédéterminées, mais bien au fil de la discussion d'arriver à comprendre si madame est potentiellement victime de VC/VCPS et de fait, les enfants aussi.
- 3) Il est important de se positionner quant à la non-tolérance face à la violence conjugale et de dire à madame que ses craintes seront prises en compte dans l'évaluation. Il est primordial de tenir compte de la peur dans le processus d'évaluation. Il n'est pas ici question « de croire ou de ne pas croire » madame, mais bien de ne pas laisser cette peur de côté et d'en comprendre son origine.
- 4) Ne pas tout de suite parler de violence conjugale, mais davantage de la dynamique de couple « *J'ai remarqué que monsieur prenait beaucoup la parole, est-ce que vous êtes confortable avec cela?* »
- 5) Questionner quant à la raison du signalement, est-ce qu'elle est en lien avec quelque chose qui se passe au niveau du couple ?
- 6) Questionner : Comment se passent les choses au niveau de la relation conjugale? Est-ce que madame est à l'aise d'en parler? Est-ce que la relation est tendue? Habituellement comment se gèrent les situations de conflit? Est-ce qu'il a déjà été question de séparation ?

⁶ L'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale, 2020

- 7) Questionner : Comment est-ce que les choses se passent au niveau des finances à la maison?
- 8) Est-ce que madame semble craindre les réactions de son conjoint? Est-ce que les enfants semblent craindre la réaction de leur père?
- 9) Est-ce que madame a modifié ou adapté son comportement ou celui des enfants en fonction des actions ou des réactions de monsieur?
- 10) Expliquer à madame que si elle a dit (ou n'a pas dit) quelque chose durant la rencontre avec l'autre parent, cela pourrait ne pas nécessairement être considéré comme un mensonge ou une omission. Demander s'il pourrait s'agir d'une stratégie de protection par rapport à monsieur.
- 11) Vérifier comment madame se sent et comment elle reçoit toutes les informations quant au cadre légal de l'intervention et du suivi du processus.
- 12) Expliquer à madame qu'elle peut être référée vers des ressources spécialisées qui travaillent spécifiquement avec des femmes qui, comme elle, vivent des situations difficiles avec leur conjoint.

VIOLENCE POSTSÉPARATION⁷

C'est la violence conjugale qui se manifeste sous toutes ses formes (verbale, psychologique, physique, sexuelle, économique, sociale) en contexte postséparation. On entend par contexte postséparation le moment où la victime prend la décision de mettre fin à la relation en s'inscrivant dans une démarche de réorganisation de vie et de reprise de pouvoir. C'est une **période où les stratégies de domination et de contrôle de l'ex-conjoint se transforment, se multiplient et perdurent** exposant ainsi la victime et ses enfants à un plus grand risque d'atteinte à leur sécurité pouvant aller jusqu'à l'homicide⁸.

Mettre fin à une relation dans un contexte de violence conjugale est un long processus qui peut comporter certains dangers. Des études démontrent que la séparation est l'un des moments les plus dangereux pour les victimes, car certains conjoints peuvent devenir agressifs et mettre en danger la vie de leur partenaire.

La séparation d'un conjoint ayant des comportements violents ne met pas nécessairement un terme à la violence.

Une étude a montré qu'une femme victime de violence conjugale peut **quitter son conjoint** sept ou huit fois en moyenne avant de le quitter définitivement.

Voici les **principales raisons** qui motivent les femmes à quitter définitivement leur conjoint violent:

- Savoir qu'il existe de l'aide pour elles et leurs enfants
- Reconnaître l'impact de la violence conjugale sur les enfants
- Atteindre un niveau de violence qui dépasse leur seuil critique de tolérance (seuil qui diffère d'une femme à l'autre)

La majorité des victimes de violence conjugale ont besoin d'aide pour parvenir à quitter leur conjoint violent.

⁷ Inspiré de : *La violence conjugale post-séparation, une situation bien réelle*, CRI-VIFF, AFM

⁸ L'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale, 2020

MANIFESTATIONS DE VIOLENCE POSTSÉPARATION⁹

L'auteur de la violence peut :

➤ User de **VIOLENCE PHYSIQUE**

- lancer un ou des objets vers la victime
- bousculer la victime lorsqu'il la croise
- tenter de l'étrangler

➤ Faire du **HARCÈLEMENT**

- flâner dans le voisinage
- communiquer à multiples reprises par téléphone, lettres, courriels, télécopies, graffitis ou notes laissées sur la voiture de la victime et ce, sans son consentement
- effectuer des appels répétés au domicile de la victime ou à sa famille pour la retrouver
- s'introduire illégalement chez la victime en disant qu'il en a le droit car elle est sa femme
- harceler la victime par le biais des lois : par exemple, fausses allégations portées contre elle au Directeur de la protection de la jeunesse ou demandes incessantes en droit de la famille

⁹ Inspiré de : *La violence conjugale post-séparation, une situation bien réelle*, CRI-VIFF, AFM

L'auteur de la violence peut :

➤ User de **VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE**

- culpabiliser la victime dans son rôle de parent
- pleurer devant les enfants
- critiquer l'éducation que la victime donne à son enfant, par exemple, la façon de le nourrir, de l'habiller, de l'amuser, de le soutenir dans son développement, etc.
- menacer d'enlever l'enfant à la victime si certaines de ses exigences ne sont pas remplies
- menacer de retirer la garde ou empêcher la victime d'obtenir la garde
- menacer la victime de l'agresser physiquement
- rendre la victime coupable de la séparation ou du démembrement de la famille
- proférer des menaces de suicide
- proférer des menaces de mort à l'égard de la victime ou de ses enfants
- tenir des propos dénigrants lors des échanges de garde

L'auteur de la violence peut :

➤ User de **VIOLENCE SEXUELLE**

- insister pour avoir des relations sexuelles avec la victime
- questionner la victime sur sa vie sexuelle
- s'introduire chez la victime et la violer (ou l'agresser sexuellement)

➤ User de **CONTRÔLE**

- refuser de donner de l'information à propos des enfants à la victime
- exiger que la victime n'oublie rien lorsqu'elle lui remet l'enfant pour la fin de semaine
- refuser tout compromis sur les heures de visites pour dépanner
- essayer d'obtenir de l'information pour faire obstruction aux requêtes de la victime
- étirer le temps lors des échanges pour maintenir la victime près de lui

➤ User de **VIOLENCE VERBALE**

- hausser le ton
- crier après la victime
- injurier la victime

Pour **protéger la victime et les enfants**, mettre en place des **moyens** permettant¹⁰ :

- De procéder à l'échange de l'enfant dans un lieu public. Une entente peut être prise avec un poste de police de quartier pour que l'échange se fasse dans leur stationnement
- De réduire le temps d'échange de l'enfant en s'assurant que tout soit prêt à l'arrivée de l'autre parent

Pour **éviter la communication** verbale avec l'auteur de violence, mettre des **moyens** en place permettant :

- D'éviter les contacts avec ce dernier en inscrivant dans un journal, qui est placé dans le sac de l'enfant, les informations concernant celui-ci pour éviter que la conversation tourne autour de reproches et de critiques à l'endroit de la victime
- D'effectuer la communication par courriels plutôt que par téléphone

Pour **assurer la sécurité** de la victime et celle de l'enfant, ainsi que pour **encadrer les échanges**, mettre en place des **moyens** permettant :

- De porter plainte à la police
- De noter les faits pouvant servir à bâtir une plainte solide à la police (menaces, abus physiques ou sexuels envers les enfants, abus d'alcool ou de drogues, refus d'accepter la fin de la relation, violence physique ou sexuelle envers la victime, refus d'accepter la responsabilité des actes violents commis)

¹⁰ Idem

IMPORTANT : Pour assurer un encadrement efficace des échanges de garde, Effectuer une demande à l'avocat de la victime, pour inscrire dans le jugement les dispositions suivantes¹¹ :

- ✓ **Qui** a le droit d'avoir des contacts avec les enfants
- ✓ Dans le cas où l'auteur de violence n'est pas supervisé lorsqu'il voit l'enfant, les **mesures** pour s'assurer qu'il ne parle pas de la victime négativement en présence de l'enfant
- ✓ Les **mesures** pour qu'il n'y ait aucune restriction de communication entre l'enfant et la victime
- ✓ Les **mesures** à mettre en place pour assurer un environnement sécuritaire à l'enfant

- ✓ Les **biens matériels** que chacun des deux parents doit fournir
- ✓ Les **décisions** concernant la pension alimentaire
- ✓ La **durée et les moments de visite** pour l'auteur de violence, les jours de congés où il a les enfants, les heures où il vient les chercher et celles où il les ramène
- ✓ Les **modalités d'échange** de l'enfant (lieux, conditions)
- ✓ Les **informations** que la victime veut connaître lorsque l'enfant est avec l'autre parent
- ✓ Le **partage des responsabilités** en ce qui concerne les loisirs de l'enfant
- ✓ Les **sanctions imposées** concernant les comportements violents, négligents ou harcelants de l'auteur de violence envers la victime ou l'enfant, ainsi que celles dans le cas de la non-conformité aux dispositions prises dans le jugement
- ✓ Dans le cas où l'auteur de violence est supervisé en présence de l'enfant, connaître la **fréquence des rapports** remis à la cour et un résumé des informations y étant contenues

¹¹ Idem

FACTEURS DE RISQUE ET DE PROTECTION AFIN DE PRÉVENIR DES HOMICIDES¹²

FACTEURS DE RISQUE

L'auteur de la violence :

- A des idées suicidaires
- A déjà fait des tentatives de suicide
- N'accepte pas la séparation
- A déjà fait des menaces de mort
- Possède une/des arme(s)
- Harcèle la victime
- Éprouve de la jalousie
- Ne respecte pas ses conditions de libération
- Présente des affects dépressifs
- A des problèmes de consommation
- Vit un sentiment d'injustice et/ou de rejet face à la victime
- A des difficultés financières
- A récemment perdu un emploi
- A un réseau social faible
- N'éprouve pas de remords
- Est en désaccord avec le jugement de garde
- Vit une angoisse d'abandon
- Est violent en présence des enfants
- Est violent avec des animaux
- A abandonné sa démarche d'aide

FACTEURS DE PROTECTION

L'auteur de la violence :

- Est capable d'envisager le deuil de la rupture
- Garde un sentiment d'espoir face à l'avenir
- Reconnaît sa capacité à agir pour son bien-être
- Est capable d'empathie
- Reconnaît ses comportements violents et les impacts négatifs de ces comportements
- Démontre une réelle volonté de changement
- Est conscient du changement de tolérance face à sa propre violence
- Reconnaît les éléments déclencheurs et agit pour se protéger
- Reconnaît la valeur de la victime dans son rôle de parent
- Est capable de demander de l'aide, de la présence et du support de son réseau social
- Respecte les lois et les conditions
- S'investit dans une démarche visant à modifier ses comportements

¹² Inspiré de : *Intervenir auprès des hommes pour prévenir l'homicide conjugal*, Centre de recherches interdisciplinaires sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, 2012

Indices d'aggravation du risque :

L'auteur de la violence :

- n'accepte pas le nouveau partenaire de la victime
- s'est introduit par effraction chez la victime
- se déresponsabilise soudainement face à ses comportements
- devient violent avec les enfants
- a séquestré la victime
- menace d'enlever les enfants
- fait des menaces armées

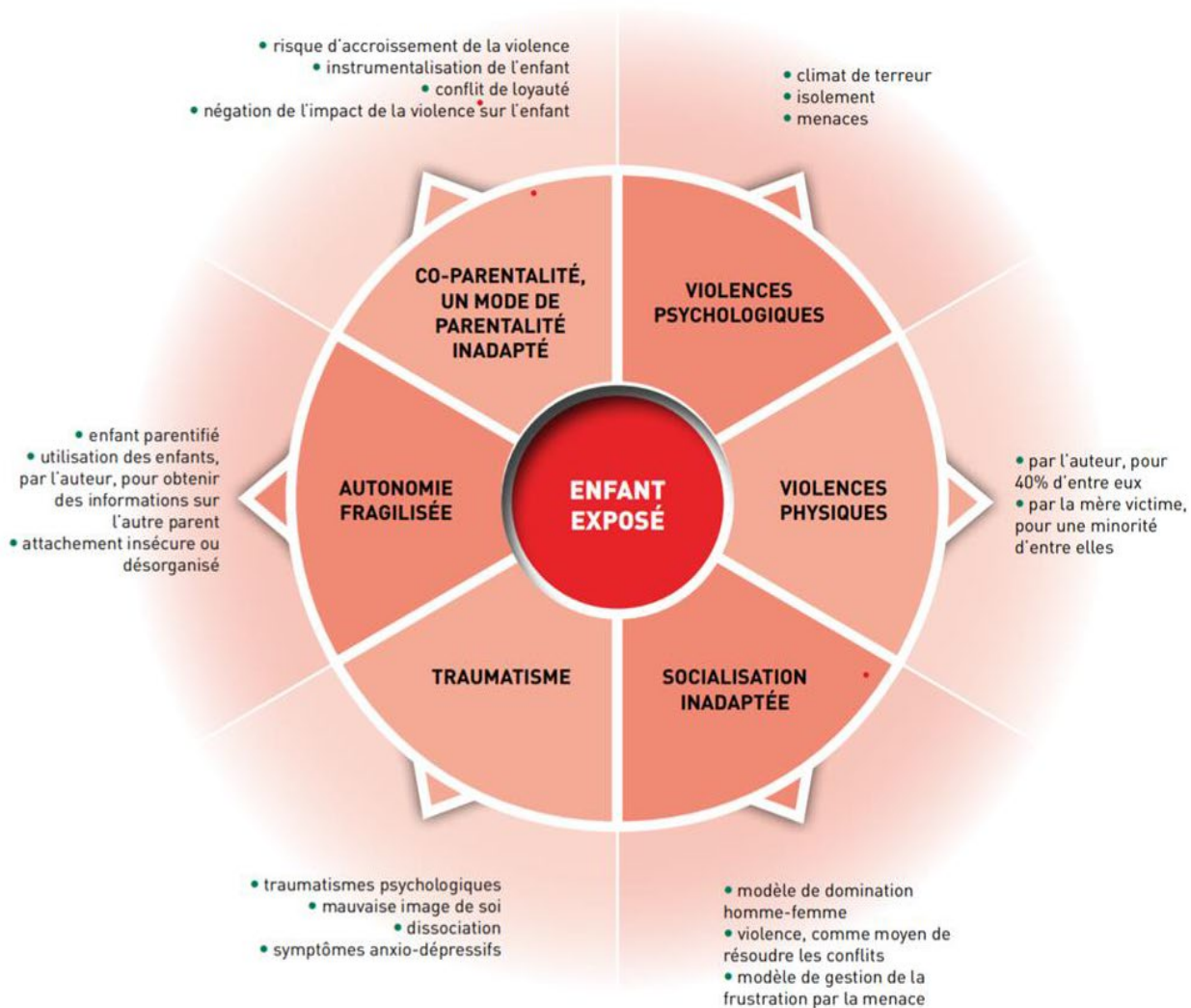
Risque imminent :

L'auteur de la violence :

- Exprime des intentions claires de causer des blessures sévères à la victime
- A tenté d'étrangler la victime
- A utilisé une arme pour séquestrer la victime
- Verbalise des intentions homicides
- Développe un scénario d'homicide

IMPACTS SUR L'ENFANT¹³

ROUE DE L'ENFANT EXPOSÉ AUX VIOLENCES CONJUGALES, LORSQUE LES PARENTS SONT SÉPARÉS



¹³ Tiré de : *Un enfant exposé aux violences conjugales est un enfant maltraité. Roue de l'enfant exposé aux violences conjugales lorsque les parents sont séparés*. Direction de l'Égalité des Chances, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelle, 2013

RÔLE QUE PEUT PRENDRE UN ENFANT EXPOSÉ À LA VIOLENCE CONJUGALE¹⁴

-Gardien de la paix, arbitre : C'est l'enfant qui sert de médiateur et qui essaie de maintenir la paix, de prévenir la violence. Cela peut se traduire en demandant au parent victime de se montrer plus soumis afin de ne pas agacer l'agresseur. L'échec de sa tentative de maîtrise de la violence peut participer à une souffrance anxio-dépressive.

-Protecteur : C'est l'enfant qui se comporte comme un parent envers son parent victime de violence et les autres enfants plus jeunes. Il pourrait superviser les tâches journalières et les responsabilités ménagères (p. ex., les repas, le coucher des jeunes enfants), aider à sécuriser ses frères et sœurs durant un incident violent et les reconforter par la suite (p. ex., en rassurant ses frères et sœurs, en préparant du thé pour son parent, etc.).

-Éducateur, « petit parent » : c'est l'enfant parentifié vis-à-vis de sa fratrie et de son parent victime, il veille à leur sécurité lors des passages à l'acte violents. Sa position d'enfant parentifié induit une autonomie précoce et donc fragile. Il peut présenter un tableau clinique anxio- dépressif.

-Petit agresseur : le parent auteur de la violence l'encourage à agresser son parent victime verbalement ou physiquement en sa présence. Cet enfant s'inscrit dans un processus psychologique d'identification à l'agresseur avec des passages à l'acte violents.

¹⁴ Inspiré de : *Petits yeux, petites oreilles-Comment la violence envers une mère façonne les enfants lorsqu'ils grandissent*, Centre des enfants, des familles, et le système de justice, 2007

-Agent double : C'est l'enfant qui peut être à la fois le confident de la victime et à la fois le confident de l'auteur de violence.

Comme confident de la victime, il a accès aux sentiments, aux inquiétudes et aux projets de son parent victime et se positionne en complice. Suite aux passages à l'acte violents, il s'oppose à la minimisation ou au déni de son parent victime. L'éventuelle ambivalence du parent victime vis-à-vis de l'agresseur peut l'amener à perdre confiance dans la stabilité de l'adulte.

Comme confident de l'auteur de violence, il subit la tendance du parent auteur à justifier sa violence auprès de lui. Il se peut aussi que le parent auteur lui demande de le tenir au courant des faits et gestes du parent victime (sorties, dépenses, etc.). L'agresseur récompense l'enfant avec des privilèges ou avec l'absence de mauvais traitement. Cet enfant peut souffrir d'un sentiment de culpabilité vis-à-vis du parent victime, mais risque de s'inscrire dans un processus psychologique d'identification à l'agresseur pour gérer son angoisse.

-Bouc émissaire : c'est celui qui est désigné comme la cause des tensions familiales. Souvent, il s'agit d'un enfant souffrant d'un trouble du comportement, d'un handicap, ou issu d'une union précédente. Il est perçu comme le déclencheur des violences conjugales. Sa désignation comme responsable aggrave l'état de cet enfant d'un point de vue psychologique et altère son image de soi.

-Sauveur, enfant « parfait » : C'est l'enfant qui tente de prévenir la violence en confrontant activement les situations qu'il perçoit (à tort) comme étant les déclencheurs de la violence, soit en excellant à l'école et en évitant d'argumenter, de rouspéter, de mal se conduire ou de demander de l'aide pour ses problèmes. Il évite de contrarier ses parents. Sa souffrance anxio-dépressive peut passer inaperçue en raison d'une présentation sociale hyper adaptée.

VIOLENCE CONJUGALE (VC) VS CONFLIT DE COUPLE(CC)¹⁵

Pouvoir: Dans le **CC**, l'emphase est mise sur le pouvoir sur la situation, alors que dans la **VC**, l'emphase est mise sur le pouvoir sur l'autre et y arriver par tous les moyens.

Intention : Dans la **CC**, le but est de gagner l'argument qui est à la source du conflit, alors que dans la **VC**, le but est de prendre le contrôle sur l'autre et la violence est le moyen utilisé pour obtenir ce contrôle.

Persistance : Dans le **CC**, le conflit est par rapport à une dispute particulière, il n'est pas planifié, alors que dans la **VC**, les stratégies sont cycliques et récurrentes et une dynamique est créée.

Impact : Dans le **CC**, les deux partenaires se sentent à l'aise de s'exprimer, alors que dans la **VC**, les effets sont visibles sur le partenaire qui souffre (peur, honte et torts), il y a souvent menace de violence et une peur paralysante pour la victime, elle ne peut pas s'exprimer librement, dû à la peur.

Type d'agression : Dans le **CC**, il y a surtout de l'argumentation, qui peut être alimentée par de la colère et de la conviction. Parfois agressivité qui libère une tension intérieure créée par la colère ou la frustration, alors que dans la **VC**, il y a des agressions intentionnelles et stratégiques qui sont utilisées pour prendre le pouvoir sur l'autre. L'agression se manifeste, dans le **CC**, verbalement principalement, parfois physiquement (lancer des objets sans direction précise, donner un coup sur la table, donner une gifle, claquer une porte, etc.) Dans la **VC**, l'agression se manifeste de plusieurs façons : Physique (donner des coups, pousser, gifler, lancer un objet sur l'autre, séquestrer l'autre, etc.) Psychologique (humilier, dénigrer, ridiculiser, etc.) Contrôle (isoler, vérifier les allées et venues de l'autre, dénigrer les membres de son entourage, lui interdire de les voir, etc.)

¹⁵ Inspiré de : *Directives cliniques sur les enfants exposés à la violence conjugale*, Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw, CIUSSS-ODIM, 2010

Sexuelle (traiter l'autre de « pute », de « salope », faire allusion à ses compétences sexuelles, forcer des pratiques sexuelles, etc.) Économique (contrôler l'argent, montrer que c'est lui qui détient l'argent, dénigrer les revenus de l'autre, prendre son argent, lui interdire de travailler, etc.) Verbale (faire des menaces, crier après l'autre, lui faire peur volontairement, bouder, imposer un silence intimidant, etc.)

Le gain recherché : Dans le **CC**, que la chicane soit déclenchée par l'un ou l'autre, ce sont généralement les deux membres du couple qui argumentent et qui veulent que leur point de vue l'emporte, alors que dans la **VC**, la personne qui agresse veut obtenir le pouvoir sur l'autre, elle est l'instigatrice des agressions et cherche à l'emporter sur l'autre. La victime veut que la violence cesse, elle n'a rien à y gagner.

Dans le **CC**, les deux cherchent à sortir gagnant du différend, mais pas à tout prix, pas au prix de détruire l'autre. Ce qui est en jeu, c'est le sujet de la dispute. Dans la **VC**, l'agresseur veut gagner à tout prix au détriment de sa victime, au point de la blesser et de la détruire pour la soumettre. L'agresseur recherche le contrôle ou le pouvoir sur l'autre en saisissant différents prétextes. Ce qui est en jeu, c'est le désir de contrôler l'autre et non le sujet de la dispute.

L'impact : Dans un **CC**, les deux membres du couple sont sur un pied d'égalité, aucun ne craint l'autre. Chacun se sent libre et spontané dans ses propos et réactions. Les réactions sont centrées sur l'objectif de sortir gagnant du différend : répliquer, argumenter, négocier, hausser le ton, déjouer l'autre, etc. Alors que dans la **VC**, la victime ne se sent pas libre de dire ce qu'elle pense et de réagir, redoutant les conséquences et la reprise de la violence. Humiliée, blessée, contrainte, honteuse, elle se soumet pour que l'humiliation prenne fin ou parce qu'elle n'a pas le choix. Elle dose ses réactions dans le but de calmer le jeu.

L'explication : Dans un **CC**, la personne qui déclenche la chicane n'a rien à cacher, ni un pouvoir à préserver. Elle argumente et explique son geste sur la base du différend avec une relative transparence. Elle peut lâcher prise et même s'excuser si elle reconnaît qu'elle a dépassé les bornes. Dans la **VC**, l'agresseur ne veut pas être pris en défaut pour ne pas subir de sanctions, ni perdre le pouvoir. Il ne s'explique pas, il se justifie, il utilise diverses stratégies : nier, banaliser le geste posé, dire qu'il a été provoqué, invoquer la légitime défense, invoquer des circonstances atténuantes (l'alcool, le stress, l'enfance malheureuse, etc.)

Répétition de l'agression et partage des pouvoirs: Dans un **CC**, l'entourage peut avoir été témoin d'autres prises de bec. Un **CC** peut se vivre au grand jour et en toute transparence. Dans la **VC**, il est rare que l'entourage soit témoin de plusieurs scènes de **VC**, mais il peut en avoir entendu parler ou sentir des tensions. L'agresseur ne veut pas montrer ses stratégies à la face du monde, car il a une meilleure emprise sur sa victime en l'isolant.

Dans un **CC**, les rôles sont interchangeable, parfois c'est l'un qui est à l'origine de la chicane, parfois c'est l'autre. Dans la **VC**, c'est la même personne qui déclenche les scènes d'une fois à l'autre et c'est la même personne qui est la victime.

OÙ RÉFÉRER ?

S.O.S Violence conjugale : <http://www.sosviolenceconjugale.ca/> (La référence en matière de violence conjugale, autant pour les victimes que pour les auteurs de violence)

Régroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale : <https://maisons-femmes.qc.ca/> (pour les victimes)

Fédération des maisons d'hébergement pour femmes : <http://fede.qc.ca/> (pour les victimes)

L'Alliance des maisons de 2^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale : <http://www.alliance2e.org/wordpress/> (pour les victimes de violence conjugale postséparation)

À cœur d'homme-réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence : <https://www.acoeurdhomme.com/> (pour les auteurs de violence)